

PROCÈS VERBAL

L'an deux mil vingt-six, le 5 juin, le Conseil Municipal de la Commune de SEYSSSEL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Michel BOTTERI, Maire.

Date de convocation : 19 mai 2026

PRESENTS : BOTTERI M - JOURNOUD R – GILIBERT D – BRUN B – GRUMO C – CAILLAUD S - PELABON D – REVERCHON J – VANET C – SALVI M

ABSENT : SALVI Q -

ABSENTS EXCUSES : CHATILLON D - SALVI M – JACQUIER M – DROUET D – SEON M

POUVOIRS : DROUET D donne pouvoir à CAILLAUD S

SEON M donne pouvoir à GILIBERT D

SECRETAIRE DE SEANCE : JOURNOUD Régine

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de la séance du 20 avril 2026
2. Désignation des délégués municipaux et leurs suppléants pour les élections sénatoriales
3. Création de rue
 - a. Route de l'aérodrome
 - b. Chemin du jonc
4. Subvention aux associations
5. Fixation des redevances eau et assainissement pour 2026
6. Convention de mandat pour les bornes de recharge pour les véhicules électriques
7. Divers

1) Approbation de la séance du 20 avril 2026

Monsieur le Maire demande si le conseil municipal valide le compte rendu de la séance du 20 avril 2026. A l'unanimité, le compte rendu est validé par les personnes présentes.

2) Désignation des délégués municipaux et leurs suppléants pour les élections sénatoriales

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les élections sénatoriales se tiendront le 27 septembre 2026 à Bourg-en-Bresse.

Dans ce cadre, la commune de Seyssel doit procéder à l'élection de trois délégués titulaires et de trois délégués suppléants.

Monsieur le Maire indique qu'une seule liste a été déposée :

Liste « SEYSSSEL SUR RHÔNE »

Délégués titulaires :

- Michel BOTTERI
- Delphine CHATILLON
- Denis GILIBERT

Délégués suppléants :

- Régine JOURNOUD
- Quentin SALVI
- Corine GRUMO

Il est procédé à un vote à bulletin secret.

À l'issue du scrutin, la liste « SEYSSSEL SUR RHÔNE » est élue à l'unanimité.

3) Création de rue

a. Route de l'aérodrome

b. Chemin du jonc

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'adressage de la commune touche à sa fin. Nous devons créer deux noms de rues : route de l'aérodrome et chemin du jonc.

Ces rues existent déjà mais elles n'étaient pas nommées.

A l'unanimité le conseil municipal accepte la création de ses 2 rues.

Nous remercions notre factrice pour le travail effectué.

4) Subvention aux associations

Monsieur le Maire donne la parole à Madame JOURNOUD et Monsieur GILIBERT afin qu'ils présentent les demandes de subventions formulées par les associations.

Une grille d'analyse a été mise en place il y a deux ans afin d'améliorer la transparence du dispositif et de garantir une répartition plus équitable des subventions.

Lecture est ensuite faite de l'ensemble des demandes de subventions reçues, afin de permettre un échange et un débat sur les montants à attribuer.

5) Fixation des redevances eau et assainissement pour 2026

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la gestion du service de l'eau sur la commune est confiée à l'entreprise Aqualter.

Cette dernière transmet chaque année un rapport annuel du délégataire, qui sert de base à la détermination des différents coefficients retenus.

Les coefficients proposés sont les suivants :

- le coefficient de performance : 0,38 ;
- le coefficient de gestion patrimoniale : 0,05 ;
- le coefficient de modulation de l'entité de gestion : 0,57.

À l'unanimité, le Conseil municipal approuve ces coefficients.

6) Convention de mandat pour les bornes de recharge pour les véhicules électriques

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'un projet engagé sous le mandat précédent. Des bornes de recharges pour les véhicules électriques vont être installées sur le parking Marquet à côté de l'école.

Le projet a été porté par la commune avec l'aide du SIEA.

C'est dans ce cadre que nous devons délibérer pour la convention de mandat de recettes et la fixation des tarifs.

	Borne < 20 kW	20 kW < Borne < 40 kW	Borne > 40 kW
Prix TTC / kWh	0,35 € TTC / kWh	0,35 € TTC / kWh	0,45 € TTC / kWh
Frais de stationnement	0,10 € TTC / min après 8h de stationnement uniquement entre 8h et 20h	0,10 € TTC / min après 3h de stationnement uniquement entre 8h et 20h	0,10 € TTC / min après 2h de stationnement

A l'unanimité le conseil municipal accepte les tarifs.

7) Divers

- Madame SALVI informe le conseil municipal d'une manifestation de rassemblement de chevaux qui va avoir lieu du 12 au 14 juin Sur Lyand
- Madame JOURNOUD informe le conseil municipal des 50 ans de la médiathèque qui auront lieu les 11, 12 et 13 septembre.

Le Maire
Michel BOTTERI

Séance finie à 20h00

The image shows a blue circular official stamp of the 'MAIRIE DE SEYS' in the 'AIN' department. The stamp features a central emblem with a rooster and a star. A large, loopy handwritten signature in black ink is written over the stamp. A long, thin horizontal line is drawn across the stamp and the signature.